

Compte-rendu du Conseil Municipal JEUDI 24 juillet 2014

Présents :

Monsieur Pierre FESQUET, Maire

Mesdames : Sylvie JULLIAN-CHAMBOULEYRON, Chantal CORTOT, Nathalie CAUSSE, Isabelle DEVRESSE

Messieurs : Philippe GODE, Jean-Pierre PASCAL, Jean-Luc VÉDRINES, François FAURE.

Absent excusé : Etienne DI VOUX, Sylvette FOUBERT, Jean Luc VEDRINES

Jean Luc VEDRINES, procuration à François FAURE.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie CAUSSE

Courrier de S.W., locataire de la commune, désirant intervenir au conseil municipal afin de parler de son logement. Mme SW ne s'est pas présenté. Objet de cette intervention : un signalement pour insalubrité du logement a été fait auprès de l'ADIL par Mme S.W. Un agent de la CAF est venu contrôler ce logement et a signifié qu'en aucun cas ce logement n'était insalubre...

DELIBERATIONS

D1 : Affectation des dotations du conseiller général :

Affectation du Plan d'Equipement Départemental (5920€) et Plan d'Equipement de Voirie Communale (5 350€) à différents travaux de voirie pour un montant de 30000€ TTC:

1. voirie n °12 : le Mas (captage d'eau),
2. voirie n°17 Combes
3. voirie n°4 : Arbousses

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

D2 : Motion relative à la simplification de la gestion des cours d'eau et des milieux humides en Lozère

pour que « la réglementation prenne en compte les besoins de clarifications et de simplifications qui se font de plus en plus ressentir »

- Considérant la géographie de la Lozère-pays des sources,
- Considérant la réglementation en matière de gestion des cours d'eau, lourde de conséquence pour le budget des communes pour de simples travaux d'entretien,
- Considérant les enjeux environnementaux, la richesse biologique du territoire etc.,
- Considérant l'usage culturel de l'eau, partie intégrante du territoire des Cévennes.

Le conseil municipal décide :

- de demander aux services de l'état que pour des travaux de faibles ampleurs, les démarches soient simplifiées.
- De demander que les collectivités et les riverains puissent intervenir manuellement pour effectuer les travaux de désensablage et d'enlèvement des embâcles pour veiller au bon écoulement des cours d'eau.
- De demander par conséquence au législateur que la notion de cours d'eau fasse l'objet d'une définition plus précise et par la moins soumise à interprétation.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

D3 : Mise à disposition du mobilier festif pour les associations : décision du conseil municipal :

1. Prêt gratuit à toutes les associations.
2. prêt gratuit pour les particuliers qui réalisent leurs festivités sur l'espace public à l'organisation de manifestations (ex : repas de quartier...)
3. location de 5€ pour une table et deux bancs soit 50€ pour l'ensemble du mobilier et un chèque de caution de 150€ pour les particuliers.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

D4 : Acquisition de captages de Rodet et la Boissonnade. Les réservoirs sont desservis par voie communale (n°23 et 24)

La propriétaire des terrains que la commune doit acquérir demande que cette voie soit déclassée et qu'il y ait une servitude au profit de l'acquéreur et ses ayants-droits pour toute intervention nécessaire. Cette servitude doit être inscrite dans l'acte notarié. Délibération sur un accord de principe prendra avec effet à la signature de l'acte.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

D5 : Délibération pour nommer un référent Parc National de Cévennes.

La commune a adhéré à la charte du Parc National des Cévennes au mois de mars 2014. Son territoire est donc compris dans le périmètre d'adhésion. En conséquence, un élu référent doit être désigné pour la commune.

Mr Pierre Fesquet a été nommé.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

D6 : Demande de subvention de 500 euros du foyer rural de la vallée française qui organisera entre autres un spectacle de Trapèze « hey piolette » le 14 août à Saint Roman. De plus, cette manifestation soutient des artistes locaux.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Questions diverses :

-Le 3 juillet une réunion provoquée par la Sous-préfecture, animée par la trésorerie du Collet de Dèze s'est tenue avec pour ordre du jour la relance de l'Association Syndicale Autorisée de Défense Forestière Contre L'Incendie sur le canton (ASA DFCI).

Tout d'abord, le percepteur devra rétablir les comptes de l'association. Pour cela, la participation de la commune s'élèvera à 1848,46€.

La relance de l'association permettra de reprendre et poursuivre les engagements de l'équipe associative précédente en termes d'investissement, d'entretien des ouvrages et des pistes inscrites au plan de massif.

-Un devis a été demandé pour la Réfection de la stèle de la Mairie à la mémoire des combattants des guerres 14/18 – et 39/45 : coût: 350 euros .Le conseil valide cette offre .

-**Fête de Saint Roman de Tousque** / Participation de la commune par la prise en charge de l'alimentation électrique : 300€

-**Aménagement du petit studio qui jouxte l'actuel secrétariat de mairie ;**

Récupération des deux chauffages électriques de l'actuelle salle du conseil et installation dans le studio en remplacement de l'existant.

Remplacement des deux fenêtres existantes par des huisseries double vitrage
Coût de l'opération : 2859.92€ financé par un complément de subvention obtenu pour l'isolation de la cantine à l'école de Saint Roman (inscrit 4500€ au budget, obtenu 7176€).

La séance est levée à 23h30